

• CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Vous êtes invités à participer à la commémoration de la victoire du 8 mai 1945 qui se déroulera au monument aux morts à 11 h 30.

Cette cérémonie aura lieu en présence des membres du conseil municipal, des associations d'anciens combattants, des enfants de Gardonne, du Trèfle Gardonnais et de la chorale les Choeurs Unis.

Un vin d'honneur vous sera offert à la fin de la cérémonie.



• THÉÂTRE

Alice et la troupe du pigeonier présentent :

Un pays pas si merveilleux

Entrée gratuite

Le 17 mai à 20 H au Foyer Club

Réserve conseillée : ij.ej@la-cab.fr

Un projet porté par l'info jeunes/espace jeunes de la CAB



• A.I.P.E.

L'association organise jeudi 1^{er} mai au Foyer Club, la traditionnelle omelette à l'aillet

- Omelette / salade / fromage / 1 verre de vin - 8 €

- Omelette / salade - 5 €

- Part de gâteaux - 1 €

Pesée de jambon

Pensez à vos couverts

• ANIMATIONS DE LA COMMUNE



- QUINE - Club de l'amitié - 8 avril - 14 H 15

- REPAS DE LA FNACA - 13 avril - 12 H

- BRIC à BRAC - Comité des fêtes - 20 avril - 7 H à 18 H

- KARAOKÉ - Conviv'art - 26 avril - 18 H 30

- OMELETTE À L'AILLET - AIPE - 1^{er} Mai

- CÉRÉMONIE DE LA VICTOIRE 1945 - 8 mai - 11 H 30

- QUINE - Club de l'amitié - 13 mai - 14 H 15

- THÉÂTRE - Jeunes de la cab - 17 mai - 20 H



*Si vous cherchez la source du fleuve,
vous la trouverez dans les gouttes
d'eau de la mousse.*

• ÉDITO DU MAIRE

Chères Gardonnaises, chers Gardonnais,

En ce mois d'avril, le conseil municipal va voter le budget communal 2025. Ce budget, comme dans de nombreux secteurs, se trouve être de plus en plus contraint par des dépenses obligatoires en hausse ... Toutefois, notre volonté est de continuer nos efforts pour éviter la stagnation ou la diminution du budget de fonctionnement, et ainsi s'autoriser des investissements pour la commune afin de préparer le Gardonne de demain.

Courant mars, nos associations n'ont pas ménagé leurs efforts pour nous divertir ; de nombreux matchs de basket, plusieurs représentations de théâtre données par « Les Gardons », le carnaval organisé par l'AIPE, la fête du court-métrage par l'association « Cultive ta lecture », les quines organisés par le Club de l'amitié, le concert de Conviv'art... Merci à tous les bénévoles qui s'investissent et merci à tous ceux qui participent à ces animations en faisant vivre ce tissu associatif indispensable à la vitalité de notre commune.

Le dimanche 20 avril aura lieu la 31^{ème} édition du Bric à Brac. À cette occasion, je demande aux riverains des rues concernées par cette animation de bien vouloir respecter les arrêtés afin d'éviter tout mécontentement ou souci de circulation.

Je souhaite également rappeler à tous les propriétaires de chiens qui les promènent dans les rues de bien vouloir ramasser les déjections de leurs animaux. Il serait regrettable d'en arriver à verbaliser les dits propriétaires mais si les trottoirs continuent à être jonchés de crottes et que personne ne fait davantage preuve de civisme et de respect, c'est ce qui se produira inévitablement.

Les poubelles sont collectées en porte à porte à Gardonne, ce qui n'est pas le cas dans toutes les communes. Il est donc impensable de trouver encore des sacs au cimetière ou au pied des containers à verre !

Si 99 % de la population agit avec civisme, il reste un petit pourcentage d'administrés qui ne respecte pas les règles aussi, je n'hésiterai pas dorénavant à déposer une plainte auprès des services compétents si ces actes d'incivilité perdurent.

Je vous souhaite un très beau mois d'avril en espérant davantage de respect et de cohésion pour le bien de tous.

Croyez bien que nous restons proches de vous, pour vous et avec vous dans ce monde

d'individualisme, et je remercie ceux qui font encore preuve d'intérêt et d'empathie envers ceux qui s'engagent pour un mieux vivre dans nos communes rurales.

Bien à vous, votre Maire, Pascal DELTEIL.



Le mercredi 6 mars à 19 h se déroulait la réunion du conseil municipal.

Remerciement de la famille Pedron pour les marques de sympathie témoignées par le conseil municipal lors du décès de Francis Pedron.

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 5 février 2025.

M. le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 5 février. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

- Présentation et vote des comptes financiers uniques 2024.

M. le Maire présente au conseil municipal le CFU Compte Financier Unique du budget principal et du budget annexe Locaux Commerciaux pour l'année 2024.

Le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

La confection du CFU est entièrement dématérialisée permettant la mise en place des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le CFU du Budget principal 40400 fait ressortir les résultats suivants.

Le résultat de clôture de l'exercice de la section de fonctionnement s'élève à la somme de 306 729,13 € et se détaille comme suit :

Résultat de fonctionnement antérieur :	346 236,24 €
Part affectée à l'investissement :	- 170 851,86 €
Résultat de l'exercice :	131 344,75 €
Total :	306 729,13 €

Le CFU du Budget annexe locaux commerciaux 40403 fait ressortir les résultats suivants.

Le résultat de clôture de l'exercice de la section de fonctionnement s'élève à la somme de 47 934,64 € et se détaille comme suit :

Résultat de fonctionnement antérieur :	44 155,81€
Part affectée à l'investissement :	- 11 285,18 €
Résultat de l'exercice :	15 064,01 €
Total :	47 934,64 €

Après présentation du CFU 2024 du budget principal et du budget annexe Locaux Commerciaux, M. le Maire se retire de la séance et quitte la salle pour laisser la présidence à M. Jean-Christophe Bousquet, 1^{er} adjoint pour permettre à l'assemblée de voter.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve le compte financier unique 2024 du budget principal et du budget annexe Locaux commerciaux

- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

• SMD3

La collecte par les bacs est obligatoire depuis le 1^{er} avril à Gardonne

Pour rappel, Gardonne a conservé le ramassage des poubelles en porte à porte, le lundi matin les sacs noirs et le mercredi matin les déchets recyclables (papier carton).

La mise en route a été laborieuse car tous les bacs n'avaient pas été livrés. Mais à partir du 1^{er} avril, c'est confirmé, seuls seront ramassés les déchets contenus dans les bacs délivrés et identifiés par le SMD3. Plus aucun sac déposé sur le trottoir ne sera ramassé.

Le lundi matin seront ramassés les bacs pucés contenant des sacs noirs (ordures ménagères) : un bac positionné dans la rue sera comptabilisé qu'il soit vide ou plein, et le ramassage facturé. Vous avez droit à un nombre limité de passages pour l'année, au-delà le passage supplémentaire sera facturé. Vous n'avez donc pas intérêt à laisser traîner les bacs sur le trottoir ...

Le mercredi matin seront ramassés les bacs jaunes (emballages et papiers/ journaux à jeter en vrac) : pas de comptage.

Le bacs jaunes devront être systématiquement rentrés et ne pas traîner sur le trottoir (obstacles pour les piétons, risques de chute sur la chaussée...)

CAS particuliers :

Certains habitants habitent dans des impasses ou des rues inaccessibles aux camions du SMD3. Si vous ne connaissez pas le lieu de dépôt de votre bac, prière de vous rapprocher de la mairie.

Pour toute autre question, appelez les services du SMD3, notamment si vous n'avez pas encore vos bacs ou si vous n'êtes pas encore inscrits.

<https://smd3.fr/collecte-des-dechets> / Tél. 09 71 00 84 24



• CÉRÉMONIE DU 19 MARS

La cérémonie du 19 mars a été célébrée à 11 h 45 devant le monument aux morts, à la date anniversaire du 63^{ème} anniversaire du «cessez le feu en Algérie».

Une pensée comme tous les ans à M. Guy Delanne, mort pour la France.

• INSCRIPTIONS RENTRÉE 2025

Les familles désireuses d'inscrire leurs enfants à l'école publique de Gardonne pour la rentrée scolaire de septembre 2025 devront se présenter à la mairie de la commune de Gardonne à partir d'avril 2025.

Afin de finaliser l'inscription, les parents prendront ensuite rendez-vous avec la directrice de l'école au 05-53-27-91-00.

Seront inscrits à l'école :

- les enfants dont les familles seront nouvellement arrivées sur la commune
- les enfants de 3 ans (nés en 2022)
- les enfants de 2 ans (nés en 2023, dans la limite des places disponibles, décision en juin)

Documents nécessaires pour l'admission à l'école :

- la photocopie du livret de famille ;
- le certificat d'inscription délivré par le maire de la commune ;
- les photocopies des pages de vaccinations du carnet de santé ;
- le certificat de radiation de l'ancienne école (pour les élèves arrivant d'une autre commune) ;
- le livret scolaire de l'ancienne école (pour les élèves arrivant d'une autre commune).



• SOCIÉTÉ DE CHASSE

Le 2 mars, sur le marché avait lieu la traditionnelle vente de civet, pâtés, confitures... organisée par la société de chasse.

Un accueil chaleureux, dans la bonne humeur et un bouquet de jonquilles pour toutes les grands mères....



• A.I.P.E.

Dimanche 29 mars vers 15 h 30 le carnaval de l'école battait son plein. Traditionnel défilé dans les rues de Gardonne et jugement de Pétassou dans le parc derrière la salle du foyer club.

Félicitations aux bénévoles.

- Affectation du résultat de fonctionnement – Budget Principal

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Delteil Pascal :

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître un excédent de 306 729,13 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- la somme de 0 € sera affectée au financement du déficit d'investissement, compte 1068
- la somme de 31 049,03 € sera inscrite en déficit d'investissement reporté à la ligne 001 du budget primitif
- la somme de 306 729,13 € sera reprise en report à nouveau excédentaire à la ligne codifiée 002 du budget primitif

- Affectation du résultat de fonctionnement – Budget Locaux Commerciaux

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Delteil Pascal :

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître un excédent de 47 934,64 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- la somme de 26 866,07 € sera affectée au financement du déficit d'investissement, compte 1068
- la somme de 26 574,41 € sera inscrite en déficit d'investissement reporté à la ligne 001 du budget primitif
- la somme de 21 068,57 € sera reprise en report à nouveau excédentaire à la ligne codifiée 002 du budget primitif

- Avancement de grade.

M. le Maire informe le conseil municipal que deux agents de la collectivité remplissent les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade. Pour cela il convient de créer les emplois sur lesquels ils pourront être nommés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide à compter du 1^{er} septembre 2025 de créer les emplois :

- Adjoint animation principal 1^{ère} classe à 35 h hebdomadaire
- Agent de maîtrise principal à 35 h hebdomadaire

- Enquête publique relative à une demande de permis de construire pour un parc photovoltaïque au sol au lieu-dit Le Marais à Gardonne.

M. le Maire fait part au conseil municipal de l'ouverture d'une enquête publique qui se déroulera pendant 30 jours du mardi 18 mars au mercredi 16 avril à la mairie.

Cette enquête concerne une demande de permis de construire relatif à la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol lieu-dit le Marais à Gardonne par M. Julien Picart représentant de la SASU URBA 479 dont le siège social est situé à Montpellier.

- Rapports des commissions.

- Compte rendu des Conseils Communautaires du 28 janvier 2025 et du 3 février 2025
Le conseil municipal prend connaissance des comptes rendus des conseils communautaires de la CAB

Prochain conseil municipal le 9 avril 2025

• BRIC À BRAC

Le 31^{ème} bric à brac organisé par le comité des fêtes aura lieu dans les rues de Gardonne le dimanche 20 avril.

Coût de l'emplacement : 2,50 € le mètre.

Tél : 06 15 26 49 39 ou 05 53 27 20 38 le soir après 20 h

Mail : comitedesfetesgardonne@sfr.fr ou remplir le coupon réponse qui se trouve dans ce Lien Gardonnais et le porter à la mairie accompagné de son règlement.



• CONVIV'ART

Samedi 29 mars à l'église, Vocal'ease recevait le groupe Voc'all de Donzenac (Corrèze).

Les 2 groupes tour à tour ont chanté une partie de leur répertoire, le tout dans une ambiance sympathique.

Félicitations aux choristes pour ce moment chantant.



- Repas Karaoké

Le samedi 26 avril à la salle des fêtes de Gardonne à 19 h (ouverture des portes 18h30). Une soirée pour se régaler dans une ambiance festive et détendue en interprétant seul ou en groupe vos chansons préférées ou en encourageant et en accompagnant les autres participants.

Menu 16 € Tajine poulet et salade de fruits (10€ pour enfants de moins de 10 ans) – Couvert fourni

Vente de boissons sur place (vin, bière, jus de fruit, eau, café)

Réservation par SMS avant le 19 avril au 06 34 33 15 64 ou 06 14 91 96 39

• THÉÂTRE LES GARDONS

Samedi 22 mars, le rideau est tombé après 4 représentations dont 2 fois salle comble.

Moments inoubliables pour « les Gardons en croisière ».



• CULTIVE TA LECTURE

La fête du court-métrage a eu lieu au foyer-club.

Cultive ta lecture ! a fait le maximum pour la réussite de la manifestation : une installation technique parfaite, son et images, un accueil de circonstance avec des pop-corns faits maison par Séverine et Claire dans l'après-midi. Le jeune public et leurs accompagnants ont su apprécier les petits films projetés sur le thème « Qui mange qui »

Merci à tous ceux qui se sont déplacés.

